

Convention de séance mécanique "Sous le capot"

- 1. Préambule :** Vous êtes plusieurs à proposer ou à bénéficier, lors de rallyes, balades ou rassemblements divers, de séances de découverte des parties mécaniques de nos MG, assurées bénévolement par un membre du club, désigné par « le formateur ».
Ces séances appelées « sous le capot » sont destinées à faire découvrir aux adhérents du MG Club de France, désignés par « les apprenants », les différentes parties mécaniques des véhicules MG et les initier aux réglages de base (allumage, carburation, etc...) ou tout simplement les conseiller sur l'entretien (vidange, remplacement des filtres, d'ampoule, etc....) de leur véhicule.
Vous n'êtes pas sans savoir, même si ce texte ne vous concerne pas directement, que la plupart des départements ou communes en France font obstacle à la réparation et à l'entretien des véhicules devant chez soi, sur un parking public ou même celui d'une entreprise s'il est accessible au public. Quant au parking des résidences, le bricolage y est le plus souvent interdit par le règlement de copropriété. En dehors des cas d'urgence pour faire repartir un véhicule à la suite d'une panne fortuite, il n'est donc possible d'intervenir qu'à l'intérieur d'une propriété privée (cour, jardin, garage).
- 2. Règles de sécurité :** Lors de ces séances, quelques règles de sécurité sont à respecter :
 - Tout d'abord le véhicule doit être arrêté sur un espace plat dédié au stationnement et sans gêne pour les autres usagers de la route. Le frein à main devra être serré, roues calées si nécessaire, **clé retirée du contacteur de démarrage**. Après ouverture du capot moteur seul le « formateur » pourra accéder aux différents organes mécaniques et les détailler. Les « apprenants » se tiendront autour du véhicule.
 - Si une mise en route du véhicule s'avère nécessaire, celle-ci se fera sous la responsabilité « du formateur », les « apprenants » se tenant à une certaine distance du véhicule pour éviter tout accident,
 - Au cas où le véhicule doit être levé au moyen d'un cric, une chandelle complétera systématiquement le dispositif de levage. Dans ce cas le calage des roues s'effectuera du côté opposé au levage.
 - La présence d'un extincteur, facilement accessible et en bon état, est fortement conseillée.
- 3. Décharge de responsabilité**

Article 1 : Objet.

Le présent document a pour objet de préciser les conditions de participation à la séance de mécaniques "Sous le capot" organisés par le MG Club de France et d'établir une renonciation à tout recours contre l'association en cas d'accident.

Article 2 : Renonciation à recours.

En signant ce document, le participant reconnaît et accepte les termes suivants :

- Assomption des risques :

Le participant reconnaît que la participation à cette séance de mécaniques "Sous le capot" comporte certains risques, y compris, mais sans s'y limiter, les risques de blessures corporelles, de dommages matériels, et d'accidents de toute nature. Le participant accepte de participer à cette séance de mécaniques "Sous le capot" en toute connaissance de cause et assume l'entière responsabilité de tout risque encouru.

- Renonciation à recours :

Le participant, pour lui-même et pour ses héritiers, exécuteurs testamentaires, représentants personnels ou cessionnaires, renonce expressément à tout recours, réclamation ou action contre le MG Club de France, ses membres, dirigeants, employés, bénévoles et toute autre personne agissant en son nom, pour toute perte, dommage, blessure ou accident pouvant survenir durant sa participation aux stages mécaniques.

- Indemnisation :

Le participant s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité le MG Club de France, ses membres, dirigeants, employés, bénévoles et toute autre personne agissant en son nom, contre toute réclamation ou demande résultant de sa participation aux stages mécaniques.

Article 3 : Acceptation.

En signant ce document, le participant déclare avoir lu et compris les termes de cette clause de renonciation à recours et les accepter sans réserve.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette convention et m'engage à m'y conformer (cocher la case)

À, _____ le _____

Nom du participant : _____

Signature : _____

Date : _____